

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 10 décembre à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 04 décembre 2009, se sont réunis à la salle André MALRAUX, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

Etaient présents : Isabelle BERESSI, Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Luc BENTZ, Rosan HURTUS, Evelyne PLANSON, Gérard UZAN, Jeanne GOMEZ, Maria CHATELLIER, Frédéric NICOLAS, Sandrine PERONNET, Youri-Ramsès MAZOU-SACKO, Mohamed Ali ABCHICHE, (Adjoint au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Albert HADDAD, Georgette ADRIENCENSE, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Annick DUPRE, Charles SOUFIR, Nadeen DELARUE, Eliette FONTAINE, Manuel ALVAREZ, Georges OCLIN, Farid BERHAL, Patrick HADDAD, Anne CHARLET, Marie-Laure ZOZIO, Naïssat AHAMED, Anissa MAHAMAT, Manuela DAS NEVES, Karine LAURENT-DUCROQ, Jacques KAS, Rachid ADDA (à compter du point 10.1), (Conseillers Municipaux).

Représentés par pouvoir :

Jocelyne MAYOL	pouvoir à Georgette ADRIENCENSE
Fabienne SROUSSI	pouvoir à Gérard UZAN
Mourad CHIKAOUI	pouvoir à Anne CHARLET
Daniel DOMAN	pouvoir à Catherine VESPERINI
Antoni YALAP	pouvoir à Katchik KATCHIKIAN

Absents :

Matata JACQUES, Linda UZAN, Jean-Louis ZADIKIAN

Absents excusés

Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI, Romana NAVARRE

Secrétaire de séance :

Antoine ESPIASSE

Le Conseil,

Approuve le compte-rendu de la séance du 08 octobre 2009

- 1.1 Se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus solidaire au service des citoyens
- 1.2 Exprime sa totale réprobation de la suppression de la taxe professionnelle, sans que soit garantie une compensation intégrale et de la suppression de la péréquation, remplacées par des impôts moins dynamiques largement à la charge des ménages et appelle le gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales, des dotations de l'Etat et de la péréquation, à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie
- 1.3 Soutien à la motion votée par le SIEVO sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie
- 1.4 Exprime son désaccord sur le projet de loi du Grand Paris, en l'état actuel, demande sa révision et la mise en œuvre d'une réelle concertation avec les élus locaux, demande que soient intégrés au projet le département et les territoires du Val d'Oise, que soit affirmé l'objectif de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, que soit mise en œuvre la réalisation du raccordement ferré du RER D au RER B, dit « barreau de Gonesse » et approuve et soutient les principes dégagés par les élus de *Paris Métropole*

II DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 2.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir
- 2.2 Désigne Madame Anne CHARLET 4^{ème} adjointe au maire
- 2.3 Décide de procéder aux désignations suivantes, en remplacement de Luc BENTZ :

Commissions et organismes extérieurs	Délégués(es)
SIVU Sarcelles Marcillat (titulaire)	Anne CHARLET
Collège Voltaire (titulaire)	Jeanne GOMEZ
Collège Evariste Galois (titulaire)	Nadeen DELARUE
Collège Jean Lurçat (titulaire)	Mohamed Ali ABCHICHE
Collège Chantereine (titulaire)	Anne CHARLET
Lycée polyvalent professionnel J-J Rousseau (titulaire)	Maria CHATELLIER
Lycée polyvalent la Tourelle (titulaire)	Maria CHATELLIER
Comité de la Caisse des Ecoles	Catherine VESPERINI
Chargé des questions de défense	Maria CHATELLIER
Comité technique paritaire (titulaire)	Antoine ESPIASSE
Commission communale des impôts directs (suppléant)	Jeanne GOMEZ

Et de procéder à la désignation suivante, en remplacement de Patrick TOULMET :

Commission	Délégué(e)
Commission communale des impôts directs (suppléant)	Manuela DAS NEVES

- 2.4 Décide de dénommer l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques : Ecole Municipale d'Arts Plastiques « Janine HADDAD »
- 2.5 Prend acte du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Val de France pour l'année 2008
- 2.6 Prend acte du rapport présenté par la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées, pour l'année 2009

III Service de la Coopération Décentralisée

- 3.1 Approuve la prise en charge financière liée au déplacement du conférencier Monsieur Olivier RAGUENEAU, Directeur de recherche au CNRS et océanographe à l'université

européenne de la Mer, pour un montant total de 215,90 €, dans le cadre de la Semaine de Solidarité Internationale

- 3.2 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Sarcelles et la commune de Tsidjé (Comores) relative au versement de la somme de 50 076 €, pour la réhabilitation et l'équipement de l'école primaire de Tsidjé

IV DEVELOPPEMENT URBAIN

- 4.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de mission d'urbaniste et d'architecte conseil pour la Ville de Sarcelles avec l'entreprise FORTIN ARCHITECTURE ET URBANISME, dont les prix sont décomposés comme suit :
- Une partie des prestations sera effectuée sur bon de commande, un montant minimum annuel de 30 000 € H.T et un montant maximum annuel de 110 000 € H.T,
 - L'autre partie des prestations sera effectuée par application d'un prix global et forfaitaire concernant :
 - La mission d'études urbaines et architecturales pour le master plan des Lochères, pour un montant de 152 000 € H.T,
 - La mission d'assistance à la création de la ZAC dans Lochères, pour un montant de 115 800 € H.T.
- 4.2 Approuve les termes de la Charte de la Commission sociale (Convention ANRU – quartier les Lochères 1^{ère} étape) et autorise Monsieur le Maire à la signer
- 4.3 Approuve le projet d'avenant n° 4 à la convention ANRU du 5 juillet 2007 et autorise Monsieur le Maire à le signer

V Direction du développement social urbain

- 5.1 Décide de l'attribution de subventions aux associations et organismes par la commune dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale / deuxième programmation

VI Direction de l'urbanisme et des affaires foncières

- 6.1 Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2008, qui s'établit comme suit :
- en recettes à 907 931 € ;
 - en dépenses à 640 000 €.
- 6.2 Emet un avis favorable à la demande de démolition de 149 logements sociaux allée Renoir, allée Utrillo, allée Van Gogh et avenue Paul Cézanne présentée par la société OSICA
- 6.3 Autorise le dépassement du coefficient d'occupation des sols, dans la limite de 20%, et dans le respect des autres règles du plan local d'urbanisme, pour les constructions remplissant les critères réglementaires de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable
- 6.4 Approuve le cahier des charges rédigé en vue de la rétrocession du fonds de commerce de boucherie – achat et vente de gros – demis gros – détail de viandes – et vente d'alimentation exploité 3, place de la Libération et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à candidature afin de trouver un repreneur

VII Service de la vie associative

- 7.1 Attribue une subvention exceptionnelle de 700,00 euros à l'association Antillo Val d'Oisienne des Amis du Gosier, destinée à l'organisation d'une journée d'information sur les maladies cardio-vasculaires et une subvention exceptionnelle de 1 200,00 euros à l'association Secours Catholique destinée à l'achat de jouets de Noël pour les enfants de la ville

RESSOURCES ET RELATIONS SOCIALES

VIII Direction des ressources humaines

- 8.1 Décide que le loyer du logement, sis 2 place du Cornouiller à Sarcelles, occupé par la gardienne du groupe scolaire Bois Joli est pris en charge par la Ville ainsi que les charges et

- fournitures, dans le cadre d'une attribution de logement de fonction par nécessité absolue de service
- 8.2 Décide que le logement, sis 17 rue Emile Zola à Sarcelles, n'est plus attribué par nécessité absolue de service au gardien précédemment en poste
 - 8.3 Modifie le tableau des effectifs

MOYENS

IX Direction des finances

- 9.1 Vote la décision modificative numéro 3 de l'exercice 2009
- 9.2 Vote la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement pour 2009
- 9.3 Vote la décision modificative n° 1 du budget annexe de la régie des Pompes Funèbres pour 2009
- 9.4 Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du dernier budget d'investissement
- 9.5 Vote les acomptes de subventions 2010 suivants :
 - Centre Communal d'Action Sociale 1 583 410 €
 - Caisse des Ecoles 218 000 €
- 9.6 Accorde sa garantie à l'Union des Assyro-Chaldéens de France pour le remboursement de la somme de 200 000,00 euros destinée à financer la construction d'un centre culturel dans le secteur Rosiers-Chantepie
- 9.7 Accorde sa garantie au groupe SNI OSICA pour le remboursement de la somme de 2 335 741,00 euros destinée à financer la reconstruction-démolition de 61 logements situés rue de Pontoise, allée Fernand Léger
- 9.8 Accorde sa garantie au groupe SNI OSICA pour le remboursement de la somme de 548 832,50 euros destinée à financer la reconstruction-démolition de 65 logements collectifs sur l'Ilot 7 du quartier Lochères

EDUCATION ET FORMATION

X Direction de l'enfance

- 10.1 Approuve et adopte le règlement et les règles de fonctionnement à appliquer pour les accueils de loisirs maternels et élémentaires organisés par la direction de l'enfance
- 10.2 Approuve et adopte le règlement et les règles de fonctionnement à appliquer pour les séjours en centres de vacances organisés par la direction de l'enfance, avec prise à effet au 10 décembre 2009
- 10.3 Fixe les participations familiales journalières des séjours en centres de vacances pour les vacances scolaires d'hiver et de printemps 2010

XI Maison de quartier Valéry-Watteau

- 11.1 Approuve le projet social 2010 - 2014, relatif à la Maison de Quartier Valéry-Watteau ainsi que le projet animation collective familles et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, à intervenir à ce titre entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et la Ville de Sarcelles ainsi qu'à recouvrer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, les subventions prévues aux termes de la convention

VIE SOCIALE

XII Police municipale

- 12.1 Décide de rembourser à des administrés, pour un montant total de 1 461,66 euros TTC, les frais de timbres-amendes et de mise en fourrière

XIII Conservatoire à Rayonnement Communal

- 13.1 Sollicite une subvention auprès de l'ADIAM pour les projets intitulés « Talitha koumi », « Autour des orgues », « Sensibilisation culturelle dans les quartiers » et « Chorales des maisons de retraite »

ADMINISTRATION GENERALE

XIV Service des marchés publics

- 14.1 Décide, pour procéder à la computation des seuils des marchés de fournitures et de services passés par la commune ou pour son compte, de se référer à la nomenclature applicable à compter du 1er janvier 2010

XV Direction des affaires juridiques / assurances

- 15.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de prestations d'assurances responsabilité civile générale et risques annexes et protection juridique de la commune, des agents et des élus, avec l'entreprise SMACL, décomposé comme suit :
- Lot n° 1 : Assurance responsabilité civile générale et risques annexes, pour un montant annuel de la prime provisionnelle de 30 738,63 euros HT,
 - Lot n° 2 : Protection juridique de la commune, des agents et des élus, pour un montant annuel de la prime provisionnelle de 6 888,05 euros HT,

XVI Conservation des cimetières

- 16.1 Décide de la rétrocession d'une concession trentenaire dans le cimetière du village et du remboursement de 141,51 euros à Madame Jeanne BAKIRI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

- 17.1 Approuve l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Société SEMACO pour le nettoyage du marché forain Joliot Curie de la ville de Sarcelles, portant sur la prise en compte des nouveaux indices et identifiants applicables depuis le 1er janvier 2009 et sur la rectification d'une erreur concernant le Mois de référence des prix du marché
- 17.2 Approuve l'avenant n° 1 au marché conclu avec la Société SAV PRO pour effectuer la maintenance et les travaux neufs sur les systèmes de sécurité incendie et équipements asservis ou auto-commandés, les équipements d'éclairage de secours et de sécurité et les installations de désenfumage des bâtiments communaux, relatif à la correction de la formule de révision des prix, ainsi que sur l'actualisation du parc des équipements de sécurité et de secours, portant le montant forfaitaire de la partie maintenance préventive à 36 543,30 euros HT

XVIII Direction des réseaux

- 18.1 Prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- 18.2 Prend acte du rapport final (phase 4) du schéma directeur d'assainissement de la Ville de Sarcelles, approuve sur le principe son contenu et autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de différents partenaires
- 18.3 Prend acte du nouveau règlement général d'assainissement de la Commune de Sarcelles et approuve son contenu
- 18.4 Prend acte et adopte le projet de zonage de l'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la Ville de Sarcelles
- 18.5 Prend acte du projet de Contrat de Bassin en élaboration entre le SIAH, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Département du Val d'Oise, le Conseil Régional d'Ile-de-France et les collectivités signataires du Bassin versant du Croult, approuve le SIAH comme porteur de l'animation de ce Contrat de Bassin et autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de différents partenaires
- 18.6 Autorise la fixation de la redevance due par ERDF pour l'occupation du domaine public par les ouvrages publics de transport et distribution d'électricité au taux maximum prévu par décret

XIX Direction du patrimoine

- 19.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage avec garantie totale des bâtiments communaux à l'entreprise SOPAREC, pour un montant global et forfaitaire décomposé comme suit :
- (P1) Fourniture fioul : 103 428,00 € H.T

- (P2) Conduite, Surveillance, Contrôle, Réglage et entretien des installations : 87 079,00 € H.T
 - (P3) Conduite, Surveillance, Contrôle, Réglage et entretien des installations : 64 041,00 € H.T
- et un prix unitaire au m³ pour la fourniture d'eau chaude sanitaire (E.C.S) pour un montant de 5,27 € H.T.

XX Cadre de vie

- 20.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'entretien des espaces verts ouverts au public du quartier des Chardonnerettes, des bassins de retenue de Chauffour et du cimetière de l'orée du bois sur le territoire de la Ville de Sarcelles à l'entreprise PINSON PAYSAGE en groupement avec l'entreprise ESPRIT PASSAGE, pour un montant global et forfaitaire annuel de 156 055,43 € HT
- 20.2 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture de plantes à massifs pour la régie espaces verts de la Ville de Sarcelles », décomposé comme suit :
- Lot n° 1 : Fourniture de plantes annuelles, avec l'entreprise SARL HORTI-FLANDRE, pour un montant minimum annuel de 15 000 euros HT et un maximum annuel de 25 000 euros HT,
 - Lot n° 2 : Fourniture de plantes bisannuelles, avec l'entreprise SARL HORTI-FLANDRE, pour un montant minimum annuel de 10 000 euros HT et un montant maximum annuel de 25 000 euros HT,
 - Lot n° 3 : Fourniture de bulbes, tubercules, rhizomes et griffes, avec l'entreprise VERVER EXPORT BV, pour un montant minimum annuel de 3 000 euros HT et un montant maximum annuel de 25 000 euros HT,
 - Lot n° 4 : Fourniture de chrysanthèmes, avec l'entreprise SCA FLEURON D'ANJOU, pour un montant minimum annuel de 3 000 euros HT et un montant maximum annuel de 10 000 euros HT,
 - Lot n° 5 : Fourniture de plantes diverses, avec l'entreprise JARDINS DE LA CHARMEUSE, pour un montant minimum annuel de 3 000 euros HT et un montant maximum annuel de 10 000 euros HT,
 - Lot n° 6 : Fourniture de plantes pour plantations de vasques et jardinières, avec l'entreprise EURL CONTRAT D'ANJOU, pour un montant minimum annuel de 10 000 euros HT et un montant maximum annuel de 25 000 euros HT,
 - Lot n° 7 : Fourniture de tapis fleuris, avec l'entreprise SARL FLORIADES DE L'ARNON, pour un montant minimum annuel de 8 000 euros HT et un montant maximum annuel de 25 000 euros HT.

XXI Direction des bâtiments

- 21.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de conception réalisation pour la réhabilitation / extension du groupe scolaire Saint-Exupéry, pour un montant global et forfaitaire de 10 169 828 euros HT, avec le groupement d'entreprises :
- Mandataire : URBAINE DE TRAVAUX
Architecte : Gaetan LE PENHUEL
Bureau d'études pluridisciplinaire : CET Ingénierie
- 21.2 Approuve le montant prévisionnel de l'opération d'aménagement du local destiné à l'association « Bridge Club » s'élevant à 264 200 € HT, dont 230 00 € HT pour les travaux, ainsi que le programme des travaux d'aménagement et autorise Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménagement nécessaire à la réalisation des travaux

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le
A la porte de la Mairie
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services

Le Député-Maire

François PUPPONI